

Mesures d'urgence : que faire après avoir composé le 911?

par Theresa Whalen

Consultante de la FCA en matière de sécurité à la ferme (619 mots)

Incendie, blessure, inondation, panne de courant, déversement de produits chimiques, effondrement d'un bâtiment, phénomène météorologique violent – les causes possibles de situations d'urgence sont innombrables. Êtes-vous prêt à faire face à ces éventualités? Savez-vous quoi faire après avoir composé le 911?

Toute exploitation agricole doit avoir un plan d'urgence général dans son plan d'affaires. Un plan d'urgence définit la procédure d'évacuation et les responsabilités de chacun, prévoit la notification des organismes concernés et un mode de communication, décrit les mesures d'urgence à prendre sur place et prépare chacun à faire ce qu'il faut faire dans les situations d'urgence les plus courantes.

Tout d'abord, il faut adapter le plan d'urgence général aux situations d'urgence le plus susceptible de se produire. Ensuite, il faut évaluer les risques associés à chacun des scénarios éventuels en tâchant de déterminer la probabilité et la gravité ou l'impact de chaque risque identifié. Les risques de haut niveau doivent être abordés en premier lieu.

Dans votre plan d'urgence, organisez un système pour garantir que personne n'est oublié, y compris les visiteurs et les entrepreneurs. Établissez une chaîne de commandement qui évitera la confusion en faisant en sorte que les employés sachent précisément qui prend les décisions. Prévoyez d'autres moyens de communiquer avec les principaux gestionnaires, par exemple des cellulaires ou des radios avec émetteur-récepteur. Veillez à ce que tous connaissent l'emplacement des alimentations en gaz naturel ou en électricité et la marche à suivre pour les couper et à ce que chacun sache où se trouvent les matières volatiles (réservoirs de carburant, produits chimiques et engrais).

Des études ont démontré qu'une réaction rapide et adéquate aux incendies et autres urgences avant l'arrivée des secours (pompiers, etc.) réduit considérablement l'ampleur des pertes. Pour réagir efficacement, il faut avoir accès facilement à l'équipement d'urgence nécessaire, par exemple les extincteurs, une trousse de premiers soins et de l'équipement de protection individuelle.

Tous les travailleurs et les familles d'agriculteurs devraient recevoir une formation sur les premiers soins, l'utilisation d'extincteurs, la coupure des services publics et les déversements accidentels de produits chimiques. Cette formation doit comprendre des exercices pratiques suivis d'un bilan des leçons à retenir en vue d'une amélioration continue. Il est également important de définir les situations où il ne faut pas intervenir.

Le plan d'urgence devrait spécifier un lieu de rassemblement sûr où tous doivent se rendre afin qu'on puisse vérifier que personne ne manque à l'appel. Une liste de numéros de téléphone d'urgence devrait être placée près de tous les téléphones. Prenez soin d'inscrire votre adresse postale et les instructions pour se rendre, au cas où la personne qui téléphone ne serait pas familière avec l'endroit.

Enfin, le plan d'urgence doit dresser la liste des personnes chargées de réaliser une évaluation initiale après sinistre, par exemple les inspecteurs des compagnies d'assurance et de l'industrie, une liste de services et de fournisseurs utiles pour le redémarrage de l'entreprise et des contacts d'entraide qui vous

aideront à honorer vos contrats et obligations professionnelles. Assurez-vous que votre police d'assurance couvre les pertes d'exploitation.

Le plan d'urgence doit être examiné chaque année par tous les travailleurs ou dès l'arrivée d'un nouvel employé ou d'un nouvel équipement.

Il ne s'agit-là que de quelques points à prendre en considération pour votre plan d'urgence. Pour en savoir plus sur cette question et sur d'autres sujets concernant la sécurité à la ferme, consultez le www.casa-acsa.ca ou le www.cfa-fca.ca.

Les équipements de protection individuelle ne fonctionnent que si vous les utilisez! nous dit le thème de la Campagne canadienne de la sécurité en milieu agricole de cette année, qui porte principalement sur l'utilisation, l'ajustement et la disponibilité des équipements de protection individuelle en agriculture. La campagne, d'une durée d'un an, a été lancée en mars à l'occasion de la Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole.

- 30 -

Pour les médias francophones:

Marcel Hacault, directeur général de l'ACSA - Tél : 204-452-2272 Courriel : mh@casa-acsa.ca

For service in English:

Theresa Whalen, CFA Farm Safety Consultant T: (613) 822-0016 E: farmsafety@cfafca.ca

**** Des photos et des dessins humoristiques** pour accompagner cet article peuvent être **téléchargés gratuitement** du site www.casa-acsa.ca.

		MESURER LE RISQUE		
		M	É	É
Gravité (Impact)	Élevé	M	É	É
	Moyen	M	M	É
	Faible	F	F	M
		Faible	Probabilité Modérée	Élevée